Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un avenir commun pour les sciences économiques

Les Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois ont adopté une déclaration d'intention commune qui prévoit le regroupement de leurs filières de sciences économiques au sein de l'école des HEC de l'alma mater lausannoise. Ce regroupement se réalisera progressivement dès la rentrée 2004. Il permettra la constitution d'un pôle d'excellence à Lausanne tout en dégageant de nouveaux moyens pour l'Université de Neuchâtel. Il s'accompagnera de la construction de nouveaux locaux à Dorigny.

La déclaration d'intention adoptée par les deux conseils d'Etat marque une étape décisive dans un processus de rapprochement qui a pour origine un mandat d'étude confié aux deux rectorats en juin 2002. Ce dernier portait sur les sciences économiques, la psychologie et la théologie. Un rapport, déposé à la fin du mois d'octobre 2002, concluait à la faisabilité d'un regroupement des filières en sciences économiques et à l'intégration de la totalité du personnel neuchâtelois sur le site de Lausanne, à partir de l'année académique 2005-2006.

Sur le plan neuchâtelois, un tel projet doit encore être soumis aux autorités universitaires compétentes sous la forme d'une convention académique. Le Conseil d'Etat saisira ensuite le Grand Conseil neuchâtelois d'une modification de la loi sur l'Université et d'un plan de redéploiement dans le cadre d'un mandat d'objectifs pour la période 2004-2007. Il prend acte des v?ux de l'Université de réaffecter les économies réalisées en créant un premier cycle en psychologie, en intégrant l'Observatoire cantonal à un département de micro et nanotechnologies, en créant un observatoire du changement social, en développant le centre d'excellence créé par le pôle de recherche national "Plant Survival" et en consolidant l'Institut du droit de la santé. Un meilleur encadrement des étudiants en sciences humaines est également visé.

Le regroupement se déroulera dès le 1er septembre 2005 et concernera une trentaine de personnes, dont 11 postes de professeurs. Pour ce qui est des étudiants, le regroupement déploiera ses effets sur les années académiques 2004-2005 et 2005-2006. La réalisation du projet impliquera une croissance de 5,6 millions de francs du budget de l'UNIL en 2006, montant dont doivent être déduits 2,5 millions de recettes liées aux accords intercantonaux et à la participation de la Confédération. Le coût total de l'opération, pour Vaud, s'élève donc à 3 millions annuels dès 2006. Par

ailleurs, des locaux supplémentaires d'environ 2200 m2 devront être bâtis devant le BFSH1. Le coût d'une telle construction s'élève à 5,5 millions (déduction faite des subventions fédérales).

Ce regroupement présente un caractère novateur et s'inscrit pleinement dans les perspectives de développement de la politique universitaire suisse. Il sera suivi d'accords qui concerneront la psychologie et la théologie. Il permettra, en outre, de développer de nouveaux axes de recherche et d'enseignement. Les deux Universités ressortiront bénéficiaires du processus. En effet, alors que de nouveaux moyens permettront de renforcer l'attractivité de l'Université de Neuchâtel dans quelques secteurs clés, le renforcement des sciences économiques à Lausanne favorisera la création d'un pôle d'excellence en Suisse occidentale. L'ensemble du projet est soutenu par la Confédération au travers du Groupement de la science et de la recherche. Avec l'appui de la conférence universitaire suisse, il devrait bénéficier d'un soutien financier spécifique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2003

DFJ-VD, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, 021 316 30 01 DIPAC-NE, Thierry Béguin, chef du département, 032 889 69 00

ScEco0303